

**Vous souhaitez mettre  
votre logement  
en location avec la  
Croix-Rouge luxembourgeoise ?**

**Ensemble  
donnons un toit  
aux plus vulnérables**

**Contactez l'équipe CLES**

13, rue de Bragance  
L-1255 Luxembourg

27 55-5627

logement@croix-rouge.lu

www.croix-rouge.lu

**Garanties locatives  
de la Croix-Rouge  
luxembourgeoise**



## Qu'est-ce que le service CLES ?

Les populations les plus vulnérables aidées par la Croix-Rouge luxembourgeoise sont celles qui sont le plus souvent touchées par les problèmes de logement : personnes sans domicile fixe, familles monoparentales et personnes vivant proche ou sous le seuil de pauvreté.

Notre service Cellule Logement Encadrement Solidaire (CLES) veut répondre à ces besoins de logement en créant des **mécanismes solidaires** et des **relations de confiance** avec les propriétaires.

**Ensemble, donnons un toit aux plus vulnérables !**

## Comment fonctionne la « garantie Croix-Rouge » ?

La Croix-Rouge luxembourgeoise peut se porter garante de votre locataire durant la première année de bail. Ce dispositif permet d'aider des familles précaires à accéder au marché locatif privé.

Durant la première année du bail, **notre service CLES s'engage** à un accompagnement social de votre locataire et garantit jusqu'à **3000 €** de dégâts matériels qui ne seraient pas couverts par la caution locative.

**Propriétaires, bénéficiez d'avantages en vous montrant solidaires !**

## Gestion Locative Sociale

La gestion locative sociale est un dispositif qui permet à la Croix-Rouge luxembourgeoise de mobiliser des logements afin de les louer en dessous du prix du marché à des familles dans le besoin.

**Ses avantages sont nombreux :**

### **LOYER GARANTI**

En signant le bail avec la Croix-Rouge luxembourgeoise, le paiement de votre loyer est garanti tous les mois, même en cas de non occupation. Les loyers sont fixés selon les plafonds fixés par le Ministère du Logement.

### **EXONÉRATION D'IMPÔTS**

En tant que propriétaire, vous profitez d'une exonération fiscale de 75% sur les revenus locatifs nets.

### **ENCADREMENT DE L'OCCUPANT**

L'occupant de votre bien est encadré par notre équipe de professionnels, qui le suivent tout au long de la durée du contrat de bail, lequel est signé avec la Croix-Rouge luxembourgeoise.

### **ENTRETIEN DE VOTRE BIEN**

Nous disposons d'équipes techniques qui assurent le contrôle et les travaux d'entretien courants du logement loué.

